

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 septembre 2025.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire constate que les capitaux propres de la société Tunisair au 31 décembre 2021 sont encore inférieurs à la moitié du capital social.

De ce fait, et conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales elle décide la continuité de l'exploitation de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant juridique de la société afin d'effectuer toutes les procédures légales concernant les enregistrements et les publications ainsi que toutes autres procédures stipulées par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité



LES RESOLUTIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 10 septembre 2025

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire accepte la tenue de l'assemblée après le délai réglementaire fixé au 30 juin 2022.

Cette résolution est adoptée par la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de Tunisair, approuve ces états financiers arrêtés au 31-12-2021 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée par la majorité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur l'activité du groupe Tunisair ainsi que des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, approuve ces états financiers consolidés arrêtés au 31-12-2021 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée par la majorité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu à l'exception de l'opération de garantie accordée par la société sur les prêts octroyés par différentes banques au profit de son personnel navigant pour le financement d'investissements dans des Comptes d'Épargne en Actions (CEA), dont le solde s'élevait, à la fin de l'année 2021 à 40,7 millions de dinars.



Cette exception est motivée par l'absence d'autorisation préalable du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée par la majorité

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat net 2021 après modifications comptables en TND	-265 998 559,142
Résultats reportés au 31/12/2020 en TND	-1 547 390 838,408
Solde au 31/12/2021 en TND	-1 813 389 397,550

Cette résolution est adoptée par la majorité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021, à l'exception des administrateurs faisant l'objet de poursuites judiciaires en lien avec la gestion de la société.

Cette résolution est adoptée par la majorité

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs pour une période de trois ans expirant à la date de tenue de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des états financiers à clôturer au 31-12-2024.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :



- Président du conseil d'administration (Élu parmi les membres du conseil)
- Représentant de la Présidence du Gouvernement : Madame Sihème BEN DALY.
- Représentants du Ministère du Transport (2sièges): Messieurs Jamel BAGHDADI et Tarek BOUAZIZI.
- Représentant du Ministère des Finances : Madame Basma LOUKIL
- Représentant de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports : Monsieur Habib TOUMI.
- Représentant de la Banque Centrale de Tunisie : Monsieur Fakher TABBASSI.
- Représentant de l'Office Nationale Tunisien de Tourisme : Monsieur Mohamed Mahdi HALOUI.
- Représentant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (jusqu'à sa nomination).
- Représentant de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale : Monsieur Majid ELOUNI.
- Représentant de la société Air France : Madame Nadia LEFEBVRE
- Représentant des Petits Porteurs (procédure d'élection d'un nouveau représentant des petits porteurs est encours)

Cette résolution est adoptée par la majorité

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire et sur proposition du conseil d'administration approuve la cooptation des administrateurs suivants pour la période restante du mandat :

- Monsieur Habib TOUMI administrateur représentant Office de l'Aviation Civile et des Aéroports à la place de Monsieur Montacer BEN HMIDA, à compter de la date de sa nomination provisoire par le Conseil d'administration réuni en date du 27 mars 2025.
- Monsieur Tarek BOUAZIZI administrateur représentant le ministère du transport à la place de Monsieur Habib MEKKI, à compter de la date de sa nomination provisoire par le Conseil d'administration réuni en date du 07 juillet 2025.
- Monsieur Mohamed Mahdi HALOUI administrateur représentant l'Office National Tunisien de Tourisme à la place de Monsieur Helmi HASSINE, à compter de la date de sa nomination provisoire par le Conseil d'administration réuni en date du 05 mai 2025.



Et ce pour la période restante du mandat de leurs prédécesseurs qui se termine avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice comptable 2021.

Cette résolution est adoptée par la majorité

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire a arrêté le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration conformément à la réglementation en vigueur et est comme suit :

- Pour les administrateurs représentant l'état le montant annuel des jetons de présence par administrateur est de 5 000 dinars.
- Pour les administrateurs représentant les entreprises publiques le montant annuel des jetons de présence par administrateur est de 2 188 dinars.
- Pour l'administrateur représentant les petits porteurs le montant annuel des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de président directeur général soit 2 188 dinars.

Cette résolution est adoptée par la majorité

DIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, L'assemblée générale ordinaire a arrêté le montant brut des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit à 500 dinars par présence effective, par réunion, aux réunions avec un plafond brut annuel de 3.000 dinars par membre.

Cette résolution est adoptée par la majorité

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'émission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne, approuve l'émission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant de 150 millions de dinars et délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités. Les obligations seront émises dans un délai maximum de 12 mois suivant la date de tenue de cette assemblée générale.

Cette résolution est adoptée par la majorité



DOUZIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité d'audit des entreprises publiques, l'assemblée Générale ordinaire désigne les cabinets UAT de monsieur Abdellatif ABBES et CWG de monsieur Wajdi GERFALA en tant que commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels de la société Tunisair ainsi que l'audit des états financiers consolidés du groupe Tunisair pour les années 2022, 2023 et 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant juridique de la société afin d'effectuer toutes les procédures légales concernant les enregistrements et les publications ainsi que toutes autres procédures stipulées par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2. Le bilan après affectation du résultat :

(En Milliers de Dinars Tunisien)

<i>Désignations</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISEES		
-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 618	8 018
Amort Immobilisations Incorporelles	-6 486	-5 380
	2 132	2 638
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 785 604	2 742 259
Amort Immobilisations Corporelles	-1 646 873	-1 581 381
	1 138 730	1 160 878
-IMMOBILISATIONS FINANCIERES	196 886	193 732
Provisions Immobilisations Financières	-110 093	-108 589
	86 793	85 143
Total Des ACTIFS IMMOBILISES	1 227 655	1 248 659
-AUTRES ACTIFS NON COURANTS	163 127	146 183
VAL.NETTE DES ACTIFS NON COURANTS	1 390 782	1 394 841
ACTIFS COURANTS		
-STOCKS	5 718	6 358
Provisions Stocks	-410	-409
	5 308	5 949
-CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	247 649	236 580
Provisions Clients et Comptes Rattaches	-159 309	-159 346
	88 340	77 234
-AUTRES ACTIFS COURANTS	1 275 499	1 257 057
Provisions Actifs Courants	-86 476	-86 434
	1 189 023	1 170 623
-ACTIFS NON COURANT DESTINES A ETRE CEDES	4 305	4 305
-PLACEMENT ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	24	507
-LIQUIDITE ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	92 052	124 693
.Total Des ACTIFS COURANTS	1 379 052	1 383 311
TOTAL DES ACTIFS	2 769 834	2 778 152

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS.		
CAPITAUX PROPRES		
-Capital Social	106 199	106 199
-Réserves légales	10 620	10 620
-Autres Réserves et fonds d'investissements	455 846	456 772
-Autres Capitaux Propres	0	0
-Résultat reportes	-1 813 390	-1 547 391
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	-1 240 725	-973 800
PASSIFS.		
PASSIFS NON COURANTS.		
EMPRUNTS	778 953	611 596
Provisions	53 731	60 831
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	3 903	16 554
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS.	836 587	688 981
PASSIFS COURANTS.		
-FOURNISSEURS et COMPTES RATTACHES	2 412 440	2 176 037
-AUTRES PASSIFS COURANTS	581 301	524 429
CONCOURS BANCAIRES et Autres Passifs Financier	180 231	362 505
TOTAL DES PASSIFS COURANTS.	3 173 972	3 062 971
TOTAL DES PASSIFS	4 010 559	3 751 952
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2 769 834	2 778 152

3.Le tableau d'évolution des capitaux propres :

(Montants exprimés en KDT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Actions propres	Compléments d'apport	Total
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION 2021</u>	106 199	10 620	453 239	2607	-1 547 391	-265 999			-1 240 725
Affectation selon décision de l'AGO du 10 septembre 2025					-265 999	265 999			0
<u>CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION 2021</u>	106 199	10 620	453 239	2607	-1 813 390	0			-1 240 725

4.La liste des membres du Conseil d'administration :

الإسم واللقب	الصفة	تاريخ التعيين	المدة
السيدة بسمة لوكيل	رئيسة مجلس الإدارة وزارة المالية	مجلس الإدارة بتاريخ 30 أوت 2022 تعيينها كمتصرفة : مجلس الإدارة بتاريخ 07 جويلية 2024	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
السيدة سهام بن دالي	رئاسة الحكومة	مجلس الإدارة بتاريخ 26 سبتمبر 2024	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
السيد طارق البوعزيزي	وزارة النقل	مجلس الإدارة بتاريخ 07 جويلية 2025	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
السيد جمال البغدادي	وزارة النقل	مجلس الإدارة بتاريخ 29 سبتمبر 2023	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
السيد الحبيب التومي	ديوان الطيران المدني و المطارات	مجلس الإدارة بتاريخ 27 مارس 2025	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
السيد فاخر التباسي	البنك المركزي التونسي	مجلس الإدارة بتاريخ 29 جانفي 2025	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
شاغر	الصندوق الوطني للضمان الإجتماعي	إلى حين تعيين متصرف جديد	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
السيد مجيد العوني	الصندوق الوطني للتقاعد و الحيغة الإجتماعية	مجلس الإدارة بتاريخ 12 ديسمبر 2024	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
السيد محمد المهدي الحلوي	الديوان الوطني التونسي للسياحة	مجلس الإدارة بتاريخ 05 ماي 2025	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
السيد محمد السويسي	مراقب الدولة	مجلس الإدارة بتاريخ 14 ماي 2019	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
NADIA LEFEBVRE	الخطوط الفرنسية	مجلس الإدارة بتاريخ 01 مارس 2016	السنوات المحاسبية 2024 - 2022
شاغر	صغار المساهمين	إلى حين استكمال إجراءات انتخاب متصرف جديد	السنوات المحاسبية 2024 - 2022